

POLITIQUE SALARIALE 2014

Acte 3 : budget de 1% pour motiver les salariés ?

La Direction a réuni le 21 Mai 2014 les Organisations Syndicales dans le cadre de la négociation salariale 2014 et a présenté les 2 propositions suivantes.

Non Cadres	Ingénieurs & Cadres
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 1% d'AG – effet au 1^{er} Juillet 2014 – Talon de 30€ ✓ Prime d'une valeur de 1% du salaire brut annuel si objectifs 2014 atteints 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 1% AG - effet 1^{er} Novembre 2014 – Talon de 30€ ✓ Prime d'une valeur de 1% du salaire brut annuel si objectifs 2014 atteints

Les objectifs 2014 à atteindre (cadres et non cadres) seraient :

- Soit des Objectifs Opérationnels (Livraison, valeur des Stocks et en cours, Coût non qualité)
- Soit des Objectifs au résultat (EBIT)

On retiendra que ces propositions sont loin de ce que nous estimons être en droit d'obtenir étant donné les rémunérations acquises par nos dirigeants.

En accord avec les attentes des adhérents que nous avons rencontrés avant cette réunion, le syndicat FO a formulé en réunion la contre-proposition suivante :

Non Cadres	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Budget global de 3,2% : 1,3 % d'AG + 1,9 % d'AI ➤ AG mini de 30 € pour protéger les plus bas niveaux de salaire ➤ Réévaluation du salaire plancher de 1635€ à 1660 € identique à Airbus ➤ Revalorisation de la valeur du point société de 6,47€ à 6,55 € identique à Airbus ➤ Revalorisation de la prime d'ancienneté 6,66€ à 6,75 € identique à Airbus ➤ Financement hors budget de la politique salariale <ul style="list-style-type: none"> - des passages au coef. 270 et des passages cadres - des accompagnements de carrière et Formation diplômante ➤ Clause de rendez-vous en janvier 2015
Ingénieurs & Cadres	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Budget global de 3,2% ➤ Financement hors budget de la politique salariale des promotions significatives ➤ Garantie de Progression de Salaire équivalente la moyenne des inflations 2013 et 2014 en Janvier 2015 pour les salariés n'ayant pas eu d'AIS en 2013 et 2014 ➤ Clause de rendez-vous en Janvier 2015

Une AG extraordinaire sur les 3 sites est prévue pour rendre compte aux adhérents du bilan de cette réunion, et décider de façon collégiale de la conduite à tenir pour avancer dans la négociation.